



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-258

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation / retraite aux flambeaux

le 13 juillet 2024

Le Maire de la Ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la fête nationale organisée le samedi 13 juillet 2024

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion du défilé prévu dans le cadre de l'organisation de la retraite aux flambeaux, la circulation sera autorisée dans le sens de la marche du cortège, départ de la salle Charles Cattez, rue Léo Lagrange, place Lamartine, rue du 8 mai, rue Schuman, rue Edmond Mille, le samedi 13 juillet 2024 de 22H15 à 23H.

Article 2 : Lors de cette retraite aux flambeaux, les rues adjacentes au parcours seront fermées à la circulation, pendant le passage du cortège.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **21 JUIN 2024**

Le Maire,

Publié le **21 JUIN 2024**

David THELLIER